

**EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2020
SOCIETES NON ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement	
-	-	BAOAB TUNISIE SA	Baobab-Microcred 2020-1 (1)	14 500 000	145 000	100	5 ans	13,0% TMM + 3,5%	6 000 000 0	-	du 18/02 au 15/05/2020	-	15/05/2020	16/03/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)	
							7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	8 500 000							Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année
-	-	Arab International Lease -AIL-	AIL 2020-1 (1)	5 000 000	50 000	100	5 ans	11,8%	7 720 000	-	du 01/04 au 01/06/2020	-	01/06/2020	1/6/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)	
20-1039	26/3/2020	ABC Tunisie	ABC Tunisie 2020-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00% TMM + 2,75%	17 496 200 0	AA+ en date du 21/02/2020 par l'agence de notation Fitch Rating	du 15/04 au 22/06/2020	06/07/2020	22/06/2020	20/05/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)	
				25 000 000	250 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% TMM + 3,25%	7 503 800 0							Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année
-	-	BAOAB TUNISIE SA	Baobab-Microcred 2020-2 (1)	25 000 000	250 000	100	Catégorie A : 5 ans	13,0%	14 000 000	-	du 27/05 au 12/06/2020	-	12/06/2020	28/5/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)	
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	11 000 000							Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année
-	-	Advans Tunisie SA	Advans Subordonné 2020-1 (1)	6 000 000	60 000	100	7 ans in fine	13,5%	6 000 000	-	du 29 au 30/07/2020	-	30/07/2020	30/7/2020	Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	
-	-	Enda Tamweel	Enda Tamweel 2020-1 (1)	15 000 000	150 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,0%	24 500 000	-	du 17/8 au 30/10/20	-	30/10/20	30/10/20	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)	
				30 000 000	300 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	11,5%	5 500 000							Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année
-	-	Advans Tunisie SA	Advans Subordonné 2020-2 (1)	4 000 000	40 000	100	5 ans Coupon unique	12,75 %	4 000 000	-	du 01 au 02/09/2020	-	02/09/2020	02/09/2020	Remboursement du principal et des intérêts à la fin de la 5ème année	
-	-	Centre Financier aux Entrepreneurs Tunisie -SA-	CFE Subordonné 2020-1 (1)	7 000 000	70 000	100	7 ans in fine	13,0%	7 000 000	-	du 19 au 30/10/20	-	30/10/20	22/10/20	Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	
-	-	Enda Tamweel	Enda Tamweel 2020-2 (1)	25 000 000	250 000	100	5 ans Zéro Coupon	11,00%	25 000 000	-	du 15 au 16/12/20	-	16/12/20	16/12/20	Remboursement du principal et des intérêts à la fin de la 5ème année	
-	-	Enda Tamweel	Enda Tamweel 2020-3 (1)	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans in fine	10,30 %	en cours	-	du 30/12/20 au 22/01/21	-	22/01/21	en cours	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	
				30 000 000	300 000		Catégorie B : 7 ans in fine	10,50%	en cours							Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)

Emprunts obligataires convertibles en actions

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Emprunt Montant en D.	Nbre d'OCA	Prix	Parité	Durée	Taux facial	Taux de non conversion	Taux de remboursement ou de rachat anticipé	Date de jouissance	Période de souscription	Amortissement	Période de conversion	Date de remboursement	Date de clôture	Montant souscrit en D.
-	-	Engineering Procurement & Project Management -EPPM-	OCA Engineering Procurement & Project Management 2020 (1)	20 000 000	2 000 000	10	(2)	10 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 2,75% (3)	1% (4)	1% (5)	Date de clôture de la souscription	Durant un délai de 3 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant autorisé l'émission	Semestriellement	A tout moment (6)	A défaut de conversion ou de rachat, les OCA seront remboursés semestriellement	10/02/20	20 000 000
-	-	PECMED SA	OCA PECMED 2020 (1)	1 100 000	11 000	100	(7)	5 ans (8)	5,0% (9)	-	-	Date de souscription	Durant un délai de 15 jours à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant autorisé l'émission	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	En faveur du détenteur d'OCA, entre le 16/23 et jusqu'à 3 mois avant la date de remboursement, selon la parité OCA/l'action	In fine	28/8/20	1 100 000
									3,0% (10)									
									2,5% (11)									
									2,0% (12)									
									1,5% (13)									
									10,0% (14)									

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) L'emprunt obligataire convertible en actions a été réservé à la Caisse des Dépôts et Consignations -CDC-.

(3) Taux Mensuel Moyen du Marché Monétaire des trois derniers mois précédents la date de l'échéance. Les intérêts sont payables à terme échu semestriellement.

(4) En cas de non conversion des OCA jusqu'à la fin de leur durée, une prime de non conversion de 1% calculée en fin sur le principal total ou partiel du montant de l'émission.

(5) Pénalité à payer sur le restant dû.

(6) Après un préavis de 90 jours.

(7) L'emprunt obligataire convertible en actions a été réservé au FCPRAMIN CAPITAL 3, fonds commun de placement à risque.

(8) A compter de la date de souscription.

(9) De la marge brute correspondant aux réalisations de la 1ère année d'entrée en exploitation effective.

(10) De la marge brute correspondant aux réalisations de la 2ème année d'entrée en exploitation effective.

(11) De la marge brute correspondant aux réalisations de la 3ème année d'entrée en exploitation effective.

(12) De la marge brute correspondant aux réalisations de la 4ème année d'entrée en exploitation effective.

(13) De la marge brute correspondant aux réalisations de la 5ème année d'entrée en exploitation effective et celles des années suivantes jusqu'au remboursement ou au rachat des OCA.

(14) De la marge brute correspondant aux réalisations de l'année précédant le rachat et/ou le remboursement effectif des OCA sans que les plus-values distribuées ne dépassent un rendement annuel moyen de 9,25%.